

RÈGLEMENT DU CONCOURS SÉJOUR AU PARC ASTÉRIX

• ARTICLE 1

La société *Play Bac Presse*, S.A.R.L. au capital de 8.369,45 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 398 872 846 (94B 14620), siégeant au 14 bis rue des Minimés – 75140 Paris cedex 03, editrice des journaux *Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien*, *L'Actu* et *L'Eco* organise du mercredi 19 août au mercredi 30 septembre 2020, un concours « Séjour en famille au Parc Astérix ».

• ARTICLE 2

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

• ARTICLE 3

Ce concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure et est accessible sur :

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

• ARTICLE 4

Ce concours est ouvert aux personnes mineures ou majeures, habitant en France métropolitaine.

• ARTICLE 5

Sont exclus de ce jeu :

- le personnel de la société *PlayBac Presse*, *Editions Playbac* et *Editions Spéciales PlayBac* ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *Revsquare*, ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *ComData*, ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *CBA*, ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents)
- le personnel de la société *Parc Astérix* ainsi que les membres de leur famille (parents/enfants/grands-parents).

• ARTICLE 6

À l'occasion de ce concours, environ 13 000 000 documents d'abonnement avec ce concours seront expédiés du 19 août au 30 septembre 2020 lors des mailings famille monotitre *Le Petit Quotidien* et *Mon Quotidien*, multititre *Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien*, *L'ACTU* et *L'ÉCO* et des mailings élèves *Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien*, *L'ACTU* et *L'ÉCO*.

Les parents, grands-parents, leurs représentants légaux ou autres auront la possibilité, soit d'abonner l'enfant et de participer gratuitement au concours, soit uniquement de participer gratuitement au concours.

• **ARTICLE 7**

Pour participer, les personnes devront se rendre sur un de nos sites :

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

Répondre aux 3 questions posées et indiquer leurs coordonnées complètes.

• **ARTICLE 8**

Le questionnaire devra être rempli et l'ensemble des coordonnées indiquées et enregistrées avant la date limite du 30 septembre 2020, minuit.

• **ARTICLE 9**

Les coordonnées enregistrées ne pourront provenir que d'un seul foyer. On entend par foyer, même nom, même adresse.

• **ARTICLE 10**

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi les personnes ayant répondu correctement aux 3 questions sur :

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

En sus du gagnant, seront sélectionnés 5 participants de réserve, numérotés de 1 à 5 dans l'ordre de préférence de tirage au sort.

Ils seront utilisés conformément à l'article 15 ci-dessous.

• **ARTICLE 11**

Le prix : un (1) séjour de deux (2) jours et une (1) nuit pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) au Parc Astérix d'une valeur de 969€. Ce séjour comprend :

*4 entrées adulte pour 2 jours au Parc Astérix

*une nuit à l'Hôtel Les Trois Hiboux, La Cité Suspendue, Les Quais de Lutèce ou dans un des hôtels partenaires du Parc Astérix selon le calendrier d'ouverture du Parc et selon la disponibilité des hôtels

* le petit déjeuner et le dîner pour 4 personnes

* les frais de dossier

* le parking de l'hôtel

Le bénéficiaire devra prendre contact avec le Parc Astérix à l'adresse sejour@parcasterix.com. Une lettre de confirmation de gain lui sera envoyée par la Société Play Bac Presse, regroupant toutes les informations nécessaires. Ce gain est valable jusqu'au 1er juillet 2021. Aucune prolongation de cette date de validité ne pourra être accordée.

De façon générale, tout ce qui n'a pas été listé ci-avant reste à la charge du gagnant (assurance annulation facultative, frais de déplacement, restauration du midi et parking du parc, dépenses personnelles, taxe de séjour, etc ...).

Participation au tirage au sort gratuite. 1 seule participation par famille. En cas de participation multiple, TOUTES les participations du même participant seront

annulées.

Jeu valable du 19/08/2020 au 30/09/2020.

• **ARTICLE 12**

Il ne sera pas possible de demander l'échange du prix mis en jeu contre sa valeur en espèces ou contre tout autre cadeau.

• **ARTICLE 13**

Le prix sera attribué nominativement au gagnant, qui aura été tiré au sort tel que prévu à l'article 10.

Le gagnant sera informé individuellement par courrier simple et/ou email et/ou téléphone, renseignés lors du questionnaire sur

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://monquotidien.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

<https://lactu.playbacpresse.fr/concours/en-cours>

En cas d'impossibilité d'attribution du prix au gagnant, pour quelque motif que ce soit (exemples: coordonnées erronées, ou incomplètes...) dans un délai d'un mois à compter de la prise de contact avec le gagnant, le prix non attribué sera distribué au gagnant suivant tel que visé à l'article 10 ci-dessus et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive du prix.

• **ARTICLE 14**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le tirage au sort en cas d'événements indépendants de leur volonté ou ne résultant pas de leur fait.

La société organisatrice se réserve le droit d'établir un avenant audit règlement du jeu ; si les participants venaient à refuser ledit avenant, ils seraient considérés comme ayant renoncé à leur participation.

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent tirage au sort devait être modifié, reporté, annulé, en cas d'événements indépendants de leur volonté ou ne résultant pas de leur fait.

La société organisatrice se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité pour attribuer le lot et de faire signer par le gagnant une attestation de remise dudit lot.

• **ARTICLE 15**

Du seul fait de l'acceptation du prix par le gagnant, les représentants légaux de ces enfants autoriseront la citation de leurs nom et prénom dans toute exploitation liée au présent tirage au sort dans les journaux *Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien*, *L'ACTU* et *L'ÉCO*, et sur les sites <https://www.playbacpresse.fr/>,

<https://lepetitquotidien.playbacpresse.fr/>, <https://monquotidien.playbacpresse.fr/>,

<https://lactu.playbacpresse.fr/>, <https://leco.playbacpresse.fr/>.

Cette utilisation ne pourra ouvrir à d'autres droits que le prix gagné.

• **ARTICLE 16**

Soucieux du respect des obligations légales relatives au traitement de vos données personnelles, nous vous recommandons de prendre connaissance de notre politique

de respect de la vie privée <https://www.playbacpresse.fr/page/vie-privee>, vous y trouverez toutes les réponses aux questions que vous vous posez. Vous pouvez aussi contacter le Service clients de PlayBac Presse CS 90006 – 59718 LILLE CEDEX 9 ou bien servicedesdroits@playbac.fr

- **ARTICLE 17**

La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

- **ARTICLE 18**

Tout différend né à l'occasion de ce tirage au sort sera soumis au Tribunal compétent de Paris.

- **ARTICLE 19**

Le règlement complet du présent jeu est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Play Bac Presse
Concours Parc Astérix
14 bis rue des Minimes
75 140 PARIS CEDEX 03.

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur simple demande écrite à cette adresse, sur la base d'un timbre poste au tarif lent en vigueur en France.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer. On entend par foyer, même nom, même adresse.